

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Colle Brio pour Brio

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation : Colle en pâte.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319
Resp. Sens. 1 H334
Skin Sens. 1 H317
Carc. 2 H351
STOT SE 3 H335
STOT RE 2 H373

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

Danger.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Polyméthylène polyphénylisocyanate, méthylènediphényldiisocyanate, cyclohexanone

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

H319 Provoque une grave irritation oculaire.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou respiratoires, tels que l'asthme, en cas d'inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Peut provoquer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P201 Demander des instructions spécifiques avant utilisation.

P202 Lire et comprendre toutes les instructions de sécurité avant utilisation.

P260 Ne pas inhaler les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Amener la personne à l'air frais et la maintenir au repos pour faciliter la respiration.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les éventuelles lentilles de contact si cela est possible. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clé.

Phrases EUH

EUH204 Contient des isocyanates. Peut provoquer des réactions allergiques.

Phrases supplémentaires

En cas d'asthme, de troubles cutanés de type eczéma ou de problèmes cutanés, éviter tout contact avec le produit, y compris un contact cutané.

Teneur en COV : env. 0,05 %.

À partir du 24 août 2023, une formation appropriée est requise avant toute utilisation industrielle ou commerciale.

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ %, évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Composants	
Polyméthylène polyphénylisocyanate (9016-87-9)	Cette substance/mélange ne répond pas aux critères PBT de la réglementation REACH, annexe XIII. Cette substance/mélange ne répond pas aux critères vPvB de la réglementation REACH, annexe XIII.

Le mélange ne contient pas de substances figurant sur la liste en raison de leurs propriétés endocriniennes conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH, ou il a été déterminé selon les critères du règlement délégué (UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission qu'il ne contient pas de substances présentant des propriétés à action endocrinienne dans une concentration d'au moins 0,1 %.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (UE) n°1272/2008 [CLP]
Polyméthylène polyphénylisocyanate	N° CAS : 9016-87-9 N° REACH : 01-2119457024-46	≤ 80	Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317
Méthylènediphényldiisocyanate	N° CAS : 26447-40-5 N° UE : 247-714-0 N° Index UE : 615-005-00-9 N° REACH : 01-2119457015-45	≤ 25	Carc. 2, H351 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4 (Inhalativ), H332 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Limites de concentration spécifiques		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Méthylènediphényldiisocyanate	N° CAS : 26447-40-5 N° UE : 247-714-0 N° Index UE : 615-005-00-9 N° REACH : 01-2119457015-455	(0,1 ≤ C < 100) Resp. Sens. 1, H334 (5 ≤ C < 100) STOT SE 3, H335 (5 ≤ C < 100) Skin Irrit. 2, H315 (5 ≤ C < 100) Eye Irrit. 2, H319

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Mesures générales :

En cas de doute ou de symptômes persistants, consultez un médecin.

Après inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos, appeler un médecin si nécessaire.

Après contact avec la peau :

Lavez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et de savon en cas de contact. Ne pas utiliser de diluants ou de solvants

Après contact avec les yeux :

Rincez doucement à l'eau pendant quelques minutes. Si possible, retirez les lentilles de contact. Continuez à rincer.

Après ingestion :

En cas d'ingestion accidentelle, consultez immédiatement un médecin. Maintenez la personne au repos. NE PAS provoquer de vomissements.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adaptés : Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau puissant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz toxiques et nocifs se dégagent.

Possibilité de libération de gaz toxiques. Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), oxydes d'azote et cyanure d'hydrogène.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Porter des vêtements ignifuges ou résistant aux flammes. Utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant à proximité immédiate du feu.

Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans une protection adéquate, y compris un équipement de protection respiratoire. Éviter toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau publics.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez des vêtements de protection appropriés. Assurez une ventilation adéquate. Maintenir les personnes non impliquées à l'écart de la zone dangereuse.

Portez des vêtements de protection appropriés. Utilisez des gants de protection. Portez des lunettes de protection. Utilisez une protection du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la propagation dans les égouts et les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Enlevez immédiatement les quantités renversées. Empêchez la propagation en les contenant.

Absorbez les quantités renversées dès que possible à l'aide de substances solides inertes telles que de l'argile ou de la terre de diatomées.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact avec l'eau.

Lavez les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Avant de manger, boire ou fumer, ainsi qu'avant de quitter le lieu de travail, lavez-vous les mains et les autres parties du corps exposées avec un savon doux et de l'eau.

Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver dans le contenant d'origine. Garder le récipient sec et bien fermé.

Matières incompatibles : Oxydants. Bases fortes. Acides forts.

Température de stockage : 15 – 25 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Substances nécessitant la surveillance du poste de travail :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Veiller à une bonne ventilation de l'espace de travail.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Porter un équipement de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Filtre combiné gaz/poussière, type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (> 65 °C), type P2.

Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques. Suivre le plan de protection de la peau. Utiliser particulièrement des produits de soin de la peau après le travail.

Protection des yeux : Lunettes à protection latérale.

Protection du corps : Porter des vêtements de protection appropriés lors du travail.



Limitation et surveillance de l'exposition des consommateurs :

Assurer une ventilation adéquate, notamment dans les espaces clos. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains et les autres parties du corps exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et en quittant le lieu de travail. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect :

Forme :

Liquide pâteux

Couleur :

Bleu

Odeur :

Caractéristique

Seuil olfactif :

Non déterminé.

Valeur du pH :

Non déterminé.

Changement d'état :

Point de fusion :

Non applicable.

Point d'ébullition :	Non applicable.
Point d'éclair :	200 °C
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	Non applicable.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité :	Non déterminé.
Densité en vrac :	Non déterminé.
Densité relative :	env. 1,2
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Non applicable.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
Viscosité dynamique :	env. 4500 mPa*s

9.2 Autres informations :
Teneur en COV : env. 0,05 %.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité :** Réagit avec l'eau.
- 10.2 Stabilité chimique :** Sous les conditions normales d'utilisation et à température ambiante, la substance reste stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.4 Conditions à éviter :** Prévenir tout contact avec l'humidité. Réagit lentement avec l'eau en produisant des gaz (CO₂) et une augmentation de pression : risque d'éclatement des conteneurs.
- 10.5 Matières incompatibles:** Acides forts. Bases fortes. Oxydants.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë (oral) :**
Non classé.
- Toxicité aiguë (cutanée) :**
Non classé.
- Toxicité aiguë (inhalation) :**
Non classé.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Polyméthylène polyphénylisocyanate (9016-87-9)	
LD50 oral rat	> 10000 mg/kg (rat, étude de littérature, oral)
LD50 cutané lapin	> 5000 mg/kg (lapin, étude de littérature, cutané)
LC50 inhalation rat (poussières/brouillard)	0,49 mg/l/4h
ATE CLP (poussière, brouillard)	0,49 mg/l/4h
Méthylènediphényldiisocyanate (26447-40-5)	
LD50 oral rat	2000 mg/kg Poids de corps (autre, rat, mâle/femelle, valeur expérimentale, oral)
LD50 cutané lapin	> 9400 mg/kg Poids de corps (équivalent ou comparable à l'OCDE 402, 24 h, lapin, mâle/femelle, read-across, cutané)
LC50 inhalation rat	0,49 mg/l air (équivalent ou comparable à l'OCDE 403, 4 h, rat, mâle/femelle, read-across, inhalation (aérosol))
ATE CLP (oral)	4500 ppmv/4h
ATE CLP (vapeur)	11 mg/l/4h
ATE CLP (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Provoque des irritations cutanées.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque de fortes irritations oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Peut provoquer des allergies, des symptômes asthmatiques ou des difficultés respiratoires lors de l'inhalation.

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Peut potentiellement provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Méthylènediphényldiisocyanate (26447-40-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Méthylènediphényldiisocyanate (26447-40-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Peut causer des dommages aux organes (poumons) en cas d'exposition prolongée ou répétée (par inhalation).

Toxicité par aspiration

Non classé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Danger pour l'environnement aquatique à court terme (aigu) : Non classé.

Danger pour l'environnement aquatique à long terme (chronique) : Non classé.

Polyméthylène polyphénylisocyanate (9016-87-9)	
LC50 - autres organismes aquatiques [1]	> 1000 mg/l (96 h, étude de littérature)
Méthylènediphényldiisocyanate (26447-40-5)	
LC50 - poissons [1]	> 1000 mg/l (OCDE 203 : poissons, test de toxicité aiguë, 96 h, Brachydanio rerio, système statique, eau douce, read-across, mortalité)
EC50 - crustacés [1]	> 1000 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., test d'immobilisation aigu, 24 h, Daphniamagna, système statique, eau douce, read-across)
EC50 72h - algues [1]	> 1640 mg/l (OCDE 201 : algues, test d'inhibition de croissance, Scenedesmus subspicatus, système statique, eau douce, lecture croisée, taux de croissance)

12.2 Persistance et dégradabilité :

Polyméthylène polyphénylisocyanate (9016-87-9)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable dans l'eau.
Méthylènediphényldiisocyanate (26447-40-5)	
Persistance et dégradabilité	Contient des composants non facilement biodégradables sur le plan biologique.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Polyméthylène polyphénylisocyanate (9016-87-9)	
Toxicité aiguë pour les poissons	1 (Pisces, étude de littérature)
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)	10,46 (valeur calculée, KOWWIN)
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation faible (BCF < 500)
Méthylènediphényldiisocyanate (26447-40-5)	
Toxicité aiguë pour les poissons	92 (OCDE 305, 28 jours, Cyprinus carpio, système en flux continu, eau douce, read-across, GLP)
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)	4,51 (valeur expérimentale, OCDE 117: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC, 22 °C.
Potentiel de bioaccumulation	Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s).

12.4 Mobilité dans le sol :

Polyméthylène polyphénylisocyanate (9016-87-9)	
Coefficient d'adsorption normalisé pour le carbone organique (log Koc)	9,078 – 10,597 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, valeur calculée)
Écologie - Sol	Adsorbé dans le sol.
Méthylènediphényldiisocyanate (26447-40-5)	
Écologie - Sol	Aucune donnée (expérimentale) sur la mobilité des composants n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.7 Autres effets néfastes :

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Cette substance et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ils doivent être éliminés de manière sécurisée et conforme aux réglementations locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou dans l'environnement. L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU :

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies :

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR, IMDG, IATA
Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement :

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



au recueil IBC :
"Règlement type" de l'ONU :

Non applicable.
Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations de l'UE

Liste des restrictions de l'UE (REACH-Annexe XVII)	
Code de référence	Applicable à
3(b)	Colle Brio pour Brio; Polyméthylène polyphénylisocyanate; Méthylènediphényldiisocyanate
56.	Méthylènediphényldiisocyanate

Ne contient pas de substances répertoriées dans la liste candidate de REACH.
Ne contient pas de substances répertoriées dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation).
Ne contient pas de substances répertoriées dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 sur l'importation et l'exportation de produits chimiques dangereux).
Ne contient pas de substances répertoriées dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021 sur les substances organiques persistantes).
Ne contient pas de substances répertoriées dans la liste de déplétion de l'ozone (Règlement UE 1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone).
Ne contient pas de substances répertoriées dans la liste des matières premières pour explosifs (Règlement UE 2019/1148 sur la commercialisation et l'utilisation de matières premières pour explosifs).
Ne contient pas de substances répertoriées dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la production illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

Teneur en COV : env. 0,05 %.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Texte intégral des phrases H et EUH :

Acute Tox. 4 (Inhalation) - Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4

Carc. 2 - Cancérogénicité, Catégorie 2

EUH204 Contient des isocyanates. Peut provoquer des réactions allergiques.

Eye Irrit. 2 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif en cas d'inhalation.

H334 Peut provoquer des allergies, des symptômes semblables à l'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Peut entraîner des atteintes d'organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
Resp. Sens. 1 - Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1
Skin Irrit. 2 - Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1 - Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), Catégorie 2
STOT SE 3 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3, irritation des voies respiratoires

Service établissant la fiche technique :

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1 B-4480 Engis

Contact :

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations :

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3